



QUESTIONS CONCERNANT LES RENTES VIAGÈRES

Le présent guide est conçu pour vous aider à comprendre les rentes viagères soucrites auprès d'un assureur vie.

Qu'est-ce qu'une rente viagère?

Une rente viagère est un contrat que vous souscrivez auprès d'une société d'assurance vie. Elle prévoit le versement d'un revenu périodique garanti votre vie durant; elle sert donc le plus souvent à constituer un revenu de retraite. Les paiements sont fondés sur votre âge et sur les taux d'intérêt en cours au moment de la souscription de la rente. Dans certains cas, le sexe et l'état de santé entrent également en ligne de compte pour déterminer le revenu payable.

Comment fonctionne la rente?

La rente repose sur la mise en commun des placements d'un grand nombre de personnes et sur l'âge au décès de ces dernières. Vous pouvez souscrire une rente viagère au moyen d'une prime unique ou de primes périodiques. Les paiements au titre de la rente proviennent d'intérêts, du revenu de votre capital et du transfert de capital entre les membres du groupe décédés plus tôt que prévu statistiquement et ceux vivant plus longtemps que prévu.

Certaines rentes prévoient le versement d'un revenu seulement pendant une période déterminée; mais dans le cas d'une rente viagère, les versements se poursuivent la vie durant. Les rentes viagères comportent habituellement une période de garantie, qui peut être d'aussi peu que cinq ans ou se prolonger jusqu'au 90^e anniversaire du rentier. Si vous décédez durant la période de garantie, votre bénéficiaire ou votre succession pourra toucher un paiement forfaitaire ou des paiements échelonnés sur le reste de la période en cause.

Quels sont les avantages que procure une rente viagère?

Une rente viagère vous assure un revenu tout au long de votre vie. Vous continuerez de toucher un montant garanti déterminé, peu importe l'âge auquel vous décéderez. Par ailleurs, à la différence des placements que vous gérez vous-même afin d'en tirer un revenu, le revenu garanti au titre d'une rente continuera d'être versé même si les marchés financiers enregistrent des baisses. En outre, les rentes sont protégées par Assuris au cas – fort peu probable – où votre société d'assurance vie deviendrait insolvable.

Comment souscrire une rente viagère?

Les rentes viagères sont offertes exclusivement par les sociétés d'assurance vie. Les conseillers financiers doivent détenir un permis d'assurance vie pour faire souscrire des rentes viagères. Un conseiller pourra vous aider à cerner vos besoins et vous recommander des options de rentes adaptées à votre situation.

Combien coûte une rente?

Les rentes viagères sont plus coûteuses que d'autres types de produits car elles fournissent un revenu *garanti* la vie durant. Lorsque les taux d'intérêt sont bas, le coût des rentes augmente en raison du rendement plus faible de votre placement. Les sociétés d'assurances tiennent compte de trois éléments dans l'établissement du prix : le rendement des placements, la mortalité et les frais. Le coût de la rente tient également compte des réserves et des fonds propres que doivent constituer les sociétés d'assurances en vertu de la réglementation. Ces exigences permettent aux assureurs de garantir les paiements votre vie durant. Certains argueront que d'autres placements peuvent offrir un meilleur rendement, mais seule une rente souscrite auprès d'une société d'assurance vie garantit un revenu à vie.

Le montant du revenu mensuel touché au titre de la rente dépend de plusieurs facteurs : votre âge (votre espérance de vie est-elle fixée à dans 10 ans ou à dans 30 ans?); votre état de santé (s'il est précaire et que votre espérance de vie est plus basse que la moyenne, vous pourriez être admissible à une « rente sur risque aggravé », laquelle prévoit un revenu mensuel plus élevé); les taux d'intérêt à long terme en vigueur; le fait qu'il s'agisse d'une rente viagère sur une seule tête ou d'une rente réversible; la période de garantie et toute autre option que vous choisirez. Par exemple, à capital égal, le revenu mensuel produit par une rente viagère sur une seule tête (ne couvrant que vous) sera supérieur à celui d'une rente réversible. Par ailleurs, une période de garantie plus courte se traduira par un revenu mensuel plus élevé.

Le marché des rentes est hautement concurrentiel. Votre conseiller financier peut obtenir des soumissions compte tenu de votre situation et des options qui vous intéressent, et vous aider à déterminer quel produit vous convient le mieux.

INFORMATION

Protection des consommateurs

Assuris protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur société d'assurance vie. L'organisme facilitera le transfert de la police à une société solvable. En outre, Assuris garantit que les assurés touchant un revenu au titre d'une rente viagère récupéreront jusqu'à 2 000 \$ par mois ou 85 p. 100 du revenu mensuel promis, si cette somme est plus élevée. Dans le cas d'une rente en capitalisation, l'assuré conservera 100 p. 100 de la valeur capitalisée jusqu'à concurrence de 100 000 \$. Pour obtenir de plus amples renseignements, appelez sans frais le Centre d'information Assuris au 1-866-878-1225, ou consultez le site Web d'Assuris à www.assuris.ca.

Assistance aux consommateurs

Les consommateurs ayant des questions ou des plaintes concernant leur assureur vie et maladie ou leur rente viagère peuvent appeler l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP), un service indépendant et gratuit qui fournit des renseignements ou de l'aide, en français ou en anglais.

Appelez l'OAP de n'importe où au Canada.

De Montréal : **514-282-2088** In Toronto : **416-777-9002**

Sans frais/Toll Free : **1-888-295-8112** Site Web : www.oapcanada.ca

Ce guide est produit par l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc. (ACCAP), dont les sociétés membres détiennent 99 p. 100 des affaires d'assurances vie et maladie en vigueur au Canada. L'industrie fournit à quelque 26 millions de Canadiens une large gamme de produits assurant la sécurité financière : assurance vie, rentes (REER, FERR et régimes de retraite), assurance invalidité et assurance maladie complémentaire.

